



rechute maladie professionnelle

Par **Obsyda**, le **28/03/2023 à 10:51**

Bonjour,
Mon mari a été reconnu en MP en 2013 suite à des problèmes d'hernies discales. Il a eu 4 opérations sur différents étages. Il a été licencié en 2016
En 2018, il a de nouveau eu des douleurs et a demandé une rechute. La CPAM a refusé la rechute pretextant qu'il ne s'agissait pas des étages précédemment opérés et ont conseillé de faire une demande pour une nouvelle MP.
Cette affaire a été instruite pendant plus de 4 ans avec deux passages devant 2 CRRMP et la juge a finalement rendu sa décision en refusant la nouvelle MP mais on expliquant clairement qu'il y avait bien un lien entre la première MP de 2013 et sa nouvelle affection de 2018.
Ma question : Peut on revenir en arrière et expliquer que la CPAM n'a pas fait correctement son travail et que mon mari aurait du être reconnu en rechute ? Ou alors, peut on refaire une nouvelle demande de rechute ?
Merci par avance.
Cordialement.